



# HOUDEMONT ACTU



## SPÉCIAL FINANCES

**2022  
LE RÉTROVISEUR**

PAGE 3

**LES PROJETS  
COMMUNAUX 2023**

PAGE 10

**BUDGET  
2023**

PAGE 7



# Un budget responsable mais ambitieux pour Houdemont

Le vote d'un budget est toujours un moment important, coïncidant avec l'arrivée tant attendue du printemps. Dans un contexte très difficile, où inflation et augmentation du coût de l'énergie exigent toujours plus de maîtrise de la dépense publique, je remercie la Directrice Générale des Services, les services et les élus pour ce travail long et difficile.

En 2023, la commune s'attachera de nouveau à contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et à garantir les marges de manœuvre financières, nécessaires pour le futur. Le pacte financier et fiscal, signé par la Métropole et les 20 communes membres, sécurise nos dotations métropolitaines pour une durée de 5 ans.

Notre capacité d'autofinancement permet la poursuite d'un projet ambitieux d'investissements et la concrétisation des principaux programmes :

- **L'aménagement « du pré du Fonteno »** où le bureau d'études et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Champenoux ont co-construit le projet avec les houdemontais, lors de rencontres sur le site. Ce projet respectueux de l'espace naturel a été présenté aux houdemontais lors d'une réunion publique.
- **La pose de panneaux solaires sur la toiture de la mairie.**
- **Le plan de végétalisation de la commune...**

Voici le cadre dans lequel nous avons orienté notre budget 2023 pour un développement harmonieux de notre commune. Accompagner et encadrer, c'est veiller à la préservation et à la valorisation de notre patrimoine. Prévoir l'évolution de notre ville en programmant des investissements, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, c'est veiller au juste équilibre entre protection de l'environnement et cadre de vie.

« Gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte » Emile de Girardin – la politique universelle 1852.



Bien à vous

Maurizio Petronio

Maire de Houdemont  
Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy

## 2022 dans le rétroviseur ...

### Les recettes de fonctionnement :

2 199 K€

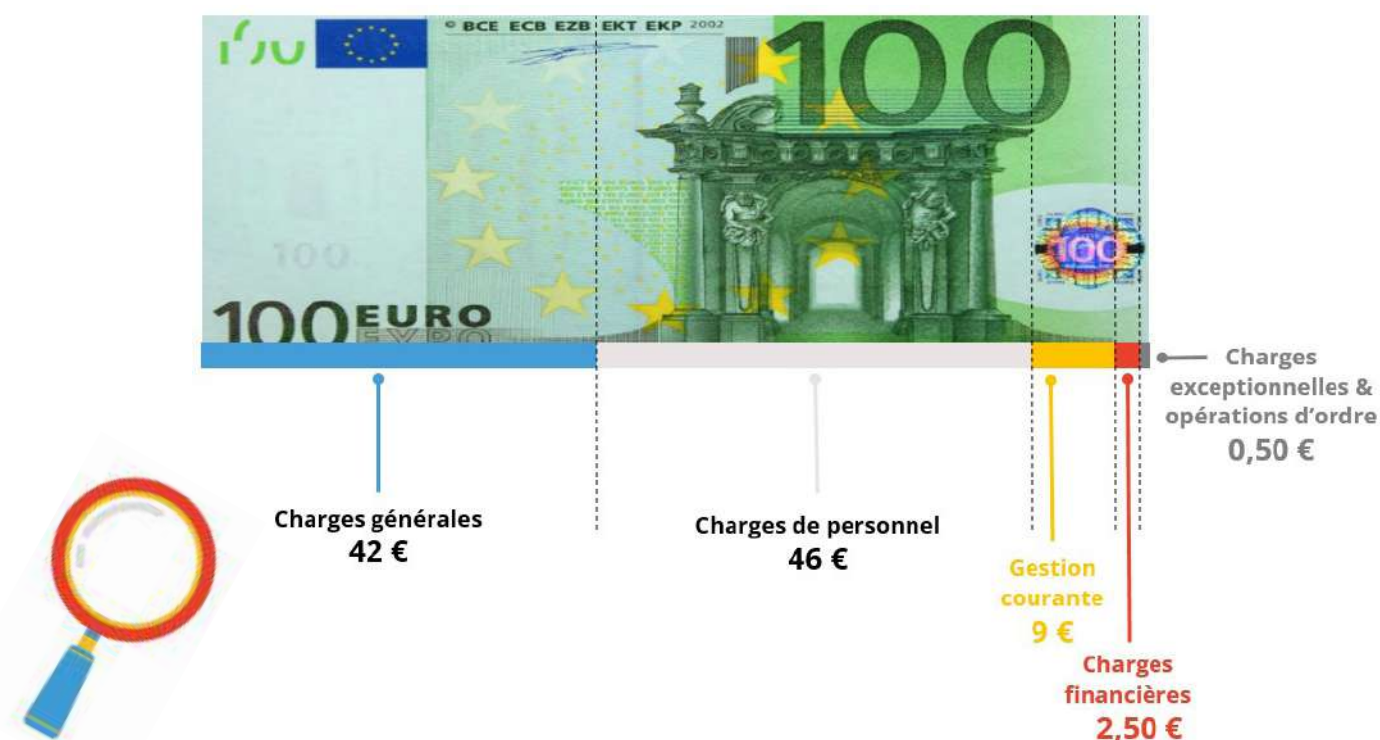
100 € de recettes se répartissent comme suit :



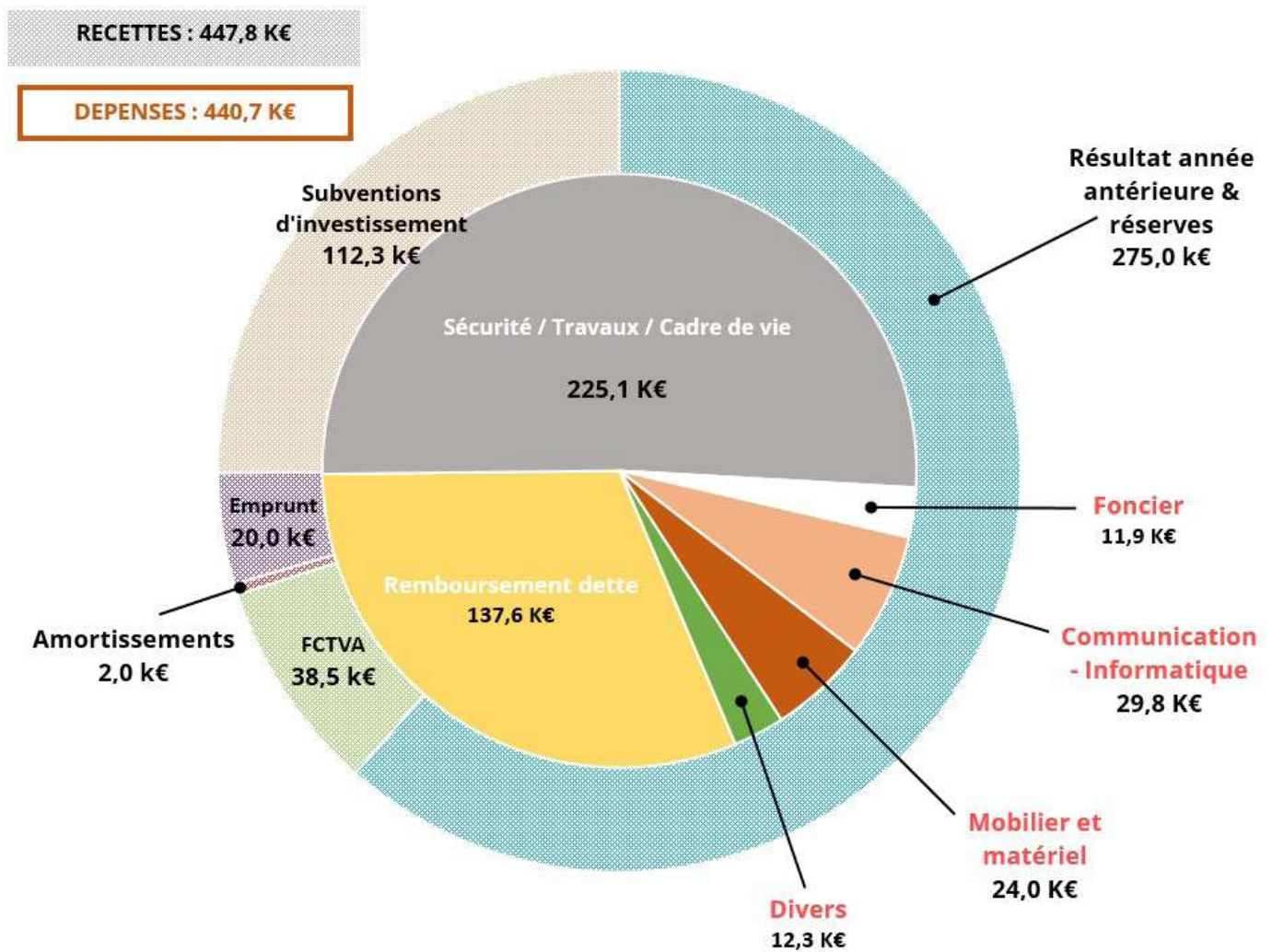
### Les dépenses de fonctionnement :

1 779 K€

100 € de dépenses se répartissent comme suit :



## 2022 dans le rétroviseur ...



Un des sujets prioritaires de la municipalité est la sécurité des habitants avec 96,2 k€ d'investissements pour l'année écoulée. L'acquisition de 8 caméras de vidéo-protection, en cours de raccordement au CSU (Centre de Supervision Urbain), contribue à une meilleure identification des actes de délinquance et de dégradation.

Les travaux marquants de l'année 2022 ciblent l'accueil du hall de la Mairie, la sécurisation de ses accès et le réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente.

La municipalité a poursuivi les investissements liés au cadre de vie et à l'environnement avec l'illumination du lavoir et la plantation d'arbres sur le territoire communal.

Au volet communication, la municipalité a réalisé, comme elle s'y était engagée, la refonte du site internet, la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle identité, dans l'objectif de donner une image rajeunie et dynamique de la ville, pour mettre en avant ses atouts et ses qualités.

Le remboursement annuel de l'emprunt représente un peu plus de 30 % des dépenses d'investissement.

**Au total, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 440,7 K€.**

Pour ce qui est des **recettes d'investissement**, elles sont constituées par :

- **La FCTVA** (compensation de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement) à hauteur de 38,5 K€. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % pour les dépenses d'investissement éligibles de l'année N-1 ;
- **L'excédent de fonctionnement** de l'année 2021 : 275 k€ (61 % des recettes d'investissement).

**Les subventions d'investissement, pour 25 % des recettes**, correspondent :

- À la dernière partie de la dotation, versée par l'État, pour la création du groupe scolaire ;
- À la dotation d'État versée, au titre de la transformation numérique, pour l'acquisition de tableaux interactifs et de matériel informatique pour la classe numérique ;
- Au cofinancement des caméras de vidéo-protection par le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). La part de la subvention de la Région sera versée en 2023.

# Gestion de l'énergie et plan de sobriété énergétique

Notre budget de fonctionnement 2022 a été fortement impacté par les coûts de l'énergie, l'inflation et par l'augmentation des prix appliqués par les prestataires dans le cadre des marchés publics.

**Malgré une baisse des consommations, 1 % pour le gaz et 14,4 % pour l'électricité, le coût de l'énergie a augmenté de façon exponentielle en 2022 :**

- En hausse de 145 % pour le coût de la consommation de gaz.
- En hausse de 23,5 % pour le coût de l'électricité.

En 2022, le coût de la **consommation d'énergie**, pour la commune, s'élève à **151 500 €** contre 76 700 € l'année précédente. La municipalité doit donc **supporter une hausse de facturation de 98 %**.

Afin de lisser l'impact de la fluctuation des prix d'énergie, nous avons opté, dans le cadre du marché gazier, pour **un prix fixe de la « molécule gaz » jusque fin 2024**. Ces dispositions devraient permettre de contenir la hausse des coûts durant l'année 2023.

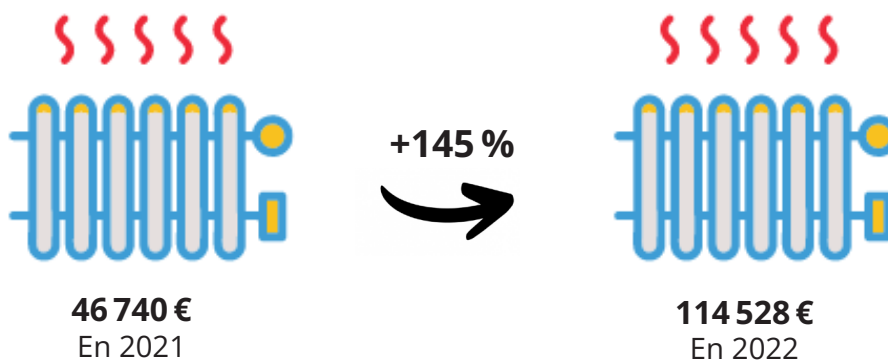
Houdemont bénéficie également du dispositif d'État « amortisseur d'électricité » permettant de réduire de 15 à 20 % la facture d'électricité.

Pour réduire la consommation en énergie et limiter les coûts, notre municipalité a la volonté de **poursuivre les actions qui s'inscrivent dans le « Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité » et de respecter les recommandations de l'État en matière de sobriété énergétique :**

- Température de 16,5°C pour les équipements sportifs, 19°C dans les autres bâtiments communaux ;
- Fermeture du complexe sportif du Mancès la seconde semaine de toutes les vacances scolaires ;
- Optimisation du pilotage de la chaufferie du complexe sportif et de l'école ;
- Investissement dans des robinets thermostatiques wifi au sein du pôle associatif ;
- Baisse de l'éclairage public et 100 % LEDS en 2024.

## Quelques chiffres clés

### Gaz (bâtiments publics)



### Électricité (hors éclairage public)



## Une situation financière saine

Le montant de la dette se situe, pour 2023, à 2 Millions d'Euros avec une annuité de remboursement de 174,5 k€. La dette est essentiellement constituée du prêt contracté, en 2017, pour la construction du groupe scolaire Maurice et Katia Krafft.

**81 €/an/habitant sont consacrés au remboursement de la dette en 2022 et 2023.** Notre taux de désendettement est de 5 ans.

**L'autofinancement atteint un montant de 419 800 €** résultant d'un excédent dégagé sur le budget de fonctionnement en 2022. La baisse de la capacité d'autofinancement brute, d'environ 7,4 % sur un an, s'explique par la hausse des dépenses de fonctionnement liées principalement à l'inflation, et aux coûts de l'énergie. Cette baisse est amortie par les efforts engagés par la commune pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement et par une augmentation des recettes sur cette section (+5 % sur un an).

**La capacité d'autofinancement nette** (excédent dégagé incluant le remboursement du capital des emprunts en cours) se monte à **282 250 €**.

La municipalité poursuit ses efforts pour préserver son autofinancement. Toutefois, le contexte inflationniste 2023, additionné à la revalorisation du point d'indice des agents, nous oriente vers une hausse du coût des charges générales et des charges de personnel. Au sein du budget de fonctionnement 2023, ces augmentations ne seront pas totalement compensées par les recettes, en raison du gel des dotations et de la hausse modérée du produit fiscal.

## Un pacte financier et fiscal métropolitain

L'objet de ce pacte est de « réduire les disparités de charges et de recettes » entre les communes membres, en mobilisant les dispositifs de transferts financiers entre les communes et la Métropole. Il constitue donc un outil de péréquation et de coopération intercommunale.

L'objectif du pacte financier vise à dégager des marges de manœuvre, en particulier pour contribuer au financement de la politique d'investissement, en matière d'aménagement d'espaces publics, au profit des communes.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'élaboration de ce pacte a été réalisée « en concertation avec les communes membres ». Une consultation individualisée de chacun des maires de la Métropole a été réalisée et un groupe de travail, composé de 15 élus métropolitains, dont le maire de Houdemont, a œuvré à la rédaction du projet.

À l'issue de cette démarche, le pacte financier et fiscal a été adopté par le Conseil Municipal de Houdemont en janvier 2023 et plus largement, par toutes les communes de la Métropole.

Ce pacte entérine un maintien des dotations métropolitaines et prévoit une contribution communale concernant le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et la nouvelle taxe d'État sur la consommation finale d'électricité. Les communes percevront également une partie de la taxe d'aménagement, en fonction de leurs dépenses d'investissement pour la réalisation de travaux sur l'espace public. Ces dispositions s'appliquent pour la période 2023-2027.

## Budget 2023 : Les chiffres à retenir



**Pas d'augmentation  
des impôts communaux**  
pour la 7<sup>ème</sup> année  
consécutive

Taxe foncière sur les propriétés  
bâties et non bâties



**Budget  
de fonctionnement**  
**2 555 000 €**

Maintien des services communaux  
malgré une augmentation  
des dépenses liée à l'inflation



**Budget  
d'investissement**  
**985 700 €**

Aménagement du pré du Fonteno,  
rénovation du patrimoine,  
réhabilitation du complexe sportif,  
installation de panneaux solaires  
et éclairages LED...



**Réserve en recettes  
d'investissement**  
**200 000 €**  
pour les projets futurs



**Stabilité de la dette**  
**81 €/an/habitant**  
consacrés au remboursement

## Focus restauration scolaire



**Le prix du repas pour la commune  
(hors fluides) : 7,80 € TTC**

**Le prix se décompose ainsi :**  
Repas : 4,07 € TTC  
(facturé par le prestataire Elior) + 29% en 3 ans  
Personnel : 3,73 € TTC



**Tarif pour les familles Houdemontaises  
en fonction du Quotient Familial**

Tranche 1 : 4,95 € TTC  
Tranche 2 : 5,30 € TTC  
Tranche 3 : 5,65 € TTC  
Tranche 4 : 5,95 € TTC

120 enfants fréquentent la cantine scolaire chaque jour.

**Le coût à la charge de la commune s'élève à 277 € / jour de cantine scolaire** (différentiel entre le coût facturé par Elior et les recettes perçues par la commune).

# Budget prévisionnel d'investissement 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Nature des dépenses d'investissement	Lieu d'intervention	Montants
<b>REMBOURSEMENT EMPRUNT PART CAPITAL</b>		
Remboursement capital de la dette - emprunts		145 000,00 €
<b>sous-total remboursement part capital</b>		<b>145 000,00 €</b>
<b>CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT</b>		
Budget participatif	Ban communal	6 000,00 €
Aménagement participatif du site de la source du Fonteno	Fonteno	200 000,00 €
Rénovation du Monument aux Morts	Monuments aux Morts	16 000,00 €
Plantations d'arbres	Ban communal	22 000,00 €
Désimperméabilisation de la cour du Pôle associatif	Pôle associatif	10 000,00 €
Illumination - installation d'une traversante	Ban communal	6 500,00 €
Mobilier urbain	Ban communal	5 000,00 €
Subventions pour les aides aux particuliers - rénovation énergétique	Ban communal	1 600,00 €
Système de piégeage du frelon asiatique	Ban communal	2 000,00 €
<b>sous-total - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT</b>		<b>269 100,00 €</b>
<b>FONCIER</b>		
Acquisitions foncières	Ban communal	75 500,00 €
<b>sous-total - FONCIER</b>		<b>75 500,00 €</b>
<b>COMMUNICATION - INFORMATIQUE</b>		
Matériels informatiques	Mairie	9 000,00 €
Acquisition d'un panneau lumineux	Ban communal	15 000,00 €
<b>sous-total - COMMUNICATION - INFORMATIQUE</b>		<b>24 000,00 €</b>
<b>ACQUISITIONS DIVERSES</b>		
Mobilier divers et manifestations	Mairie	11 500,00 €
Matériel technique		3 500,00 €
<b>sous-total - ACQUISITIONS DIVERSES</b>		<b>15 000,00 €</b>
<b>ENERGIE</b>		
Installation de panneaux solaire	Mairie	15 000,00 €
Mise en place de système d'éclairage LED	Bâtiments communaux	10 000,00 €
Gestion électronique des installations de chauffage	Bâtiments communaux	5 000,00 €
Installation de clapets anti-retours sur tous les circuits de chauffage	Complexe sportif	3 500,00 €
<b>sous-total - ENERGIE</b>		<b>33 500,00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>		
Réhabilitation du complexe sportif du Mancès	Complexe sportif	135 000,00 €
Réfection du Jardin du Souvenir	Cimetière	8 300,00 €
Installation d'une clôture - mur de la Ronchère	Parc de la Ronchère	30 000,00 €
Réhabilitation des escaliers	Ateliers municipaux	3 500,00 €
Menuiserie - création de placards	Salle polyvalente	1 600,00 €
Mise en place d'un système d'alarme indépendant pour l'annexe	Salle polyvalente	1 000,00 €
Mise en place d'un cumulus - salle du Club des Arts	Pôle associatif	500,00 €
Création d'un unique point gaz - Suppression de la chaudière	Salle polyvalente	1 500,00 €
<b>sous-total - TRAVAUX</b>		<b>181 400,00 €</b>
<b>VIE SCOLAIRE</b>		
Matériel informatique	Groupe scolaire	2 000,00 €
Achat de sièges ergonomiques	Groupe scolaire	600,00 €
Travaux divers	Groupe scolaire	1 500,00 €
Achat petits matériels	Groupe scolaire	4 500,00 €
<b>sous-total - VIE SCOLAIRE</b>		<b>8 600,00 €</b>
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES HORS DETTE</b>		<b>607 100,00 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2022</b>		<b>68 979,36 €</b>
<b>TOTAL CUMULE DES DEPENSES</b>		<b>821 079,36 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté</b>		<b>164 645,39 €</b>
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>985 724,75 €</b>



## Taxe foncière

Il résulte de l'évolution de l'inflation une **revalorisation des valeurs locales cadastrales à hauteur de 7,1% pour 2023**, valeurs indexées sur l'inflation. Il s'agit de la plus forte hausse constatée ces dernières années. Cette revalorisation devrait avoir pour effet de faire croître, en particulier, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

**Bien que la commune de Houdemont ait voté le maintien des taux d'imposition communaux pour 2023, la taxe foncière augmentera sur les feuilles d'imposition reçues par les contribuables courant octobre.**

Exemple d'une taxe foncière payée par un ménage houdemontais propriétaire d'une maison individuelle de 100 m<sup>2</sup> :



		2022		2023
<b>BASE DE CALCUL NATIONALE</b> Base majorée par l'Etat de 7,1 %		2 265 €	+7,1% ↘	2 426 €
<b>Commune</b>	24,96 %	565 €	24,96 %	605 €
Métropole du Grand Nancy	8,81 %	200 €	8,81 %	214 €
Taxes Spéciales	0,103 %	2 €	0,103 %	2 €
Ordures Ménagères	6,71 %	152 €	6,71 %	163 €
GEMAPI*	0,124 %	3 €	0,124 %	3 €
<b>Montant taxe foncière</b>		<b>922 €</b>	<b>+65 €</b> ↘	<b>987 €</b>

\* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



Dans l'exemple présenté ci-dessus, **le coût pour le ménage concerné augmentera de 65 € en raison de la décision gouvernementale d'augmentation des bases d'imposition.**

Rappelons **la suppression de la taxe d'habitation sur toutes les résidences principales en 2023.**

## Les projets communaux 2023

### Rénovation du Monument aux Morts



La municipalité est attachée à poursuivre le travail de mémoire et à y associer les jeunes générations. À l'automne 2023, Houdemont fêtera le 100<sup>ème</sup> anniversaire du Monument, rendant hommage aux citoyens morts durant la première guerre mondiale. Ce monument est en cours de rénovation et un nouvel aménagement paysager a été réalisé. Afin de financer ce projet, un financement participatif est lancé avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Des demandes de subventions ont été adressées à l'Association Départementale du Souvenir Français et à l'Office National des Anciens Combattants.

### Le projet de restructuration du Complexe Sportif du Mancès

Viellissant et mal isolé, le bâtiment représente un gouffre financier pour la commune, tant par sa consommation de chauffage que par celle de l'éclairage. **Le bâtiment fait partie des 10 bâtiments publics les plus énergivores du Grand Est.**

La municipalité souhaite engager **une restructuration thermique et fonctionnelle** du bâtiment. Elle a fait le choix, aux prémices du projet, de se faire accompagner par le CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour conduire des réunions participatives avec les habitants et utilisateurs.



Pour mener ce projet ambitieux, la commune s'est appuyée sur le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage tout au long du projet.

**Les études de faisabilité sont en cours** et des démarches sont conduites, en 2023, pour rechercher des subventions.

### L'avancée du projet des « Grands Jardins »

La commune, depuis plusieurs années, porte un projet d'urbanisation de la zone 2AU « Aux Grands Jardins ». La Métropole du Grand Nancy a engagé, en 2019, une procédure de mise en compatibilité du PLU de Houdemont. Parallèlement, une étude environnementale a été réalisée et a conduit à diminuer le périmètre urbanisable à 1,1 hectares. **Le projet préserve la Trame Verte et Bleue en tenant compte des enjeux environnementaux et de biodiversité.**

Cette nouvelle urbanisation doit permettre **la réalisation de 80 nouveaux logements**, dans une logique de mixité résidentielle et générationnelle : **logements seniors, logements solidaires, logements intergénérationnels et une maison médicale.**

Une enquête publique a été clôturée en mai 2023 et les conclusions seront prochainement transmises à la ville de Houdemont. Ce projet immobilier est porté par un promoteur privé et n'impactera pas les finances communales.

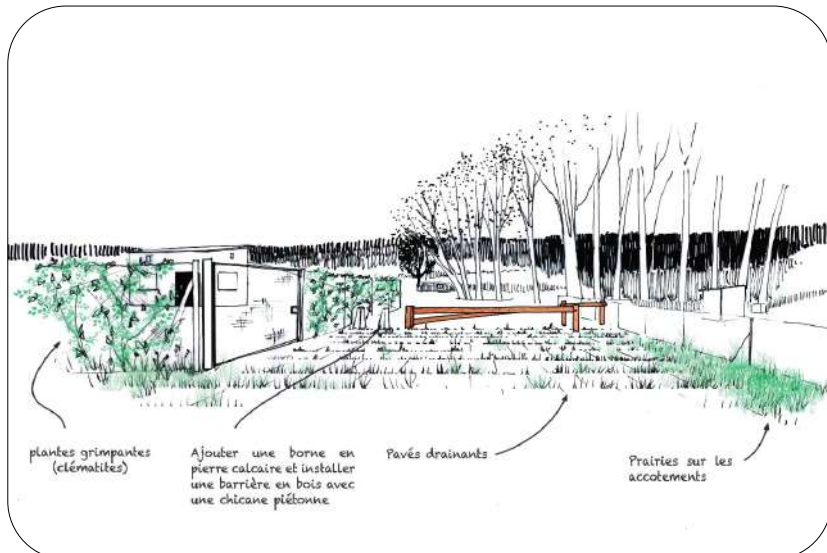
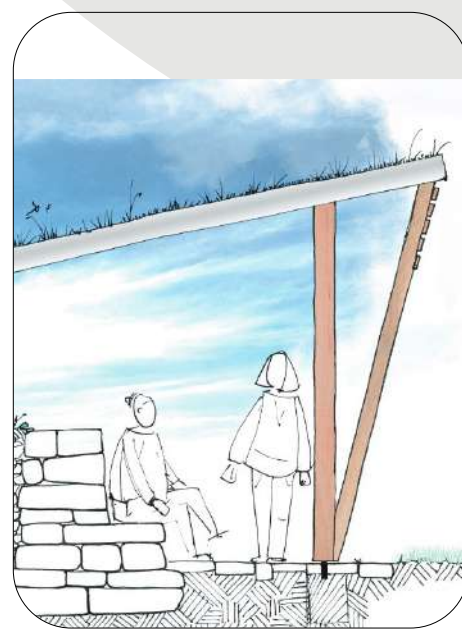
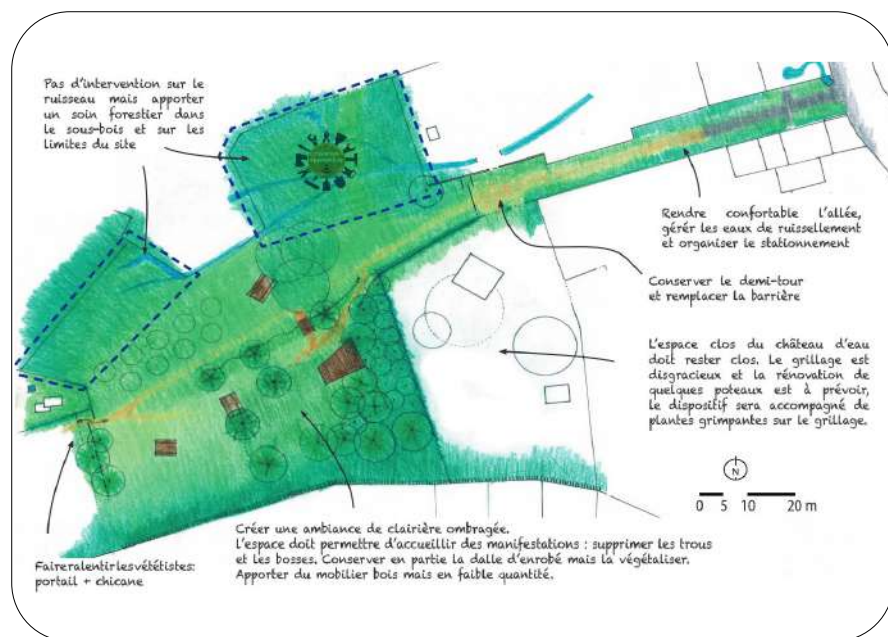
# Aménagement participatif du pré du Fonteno

L'espace vert situé aux abords de la source du Fonteno est un lieu apprécié des habitants de Houdemont et représente une surface approximative de 7500 m<sup>2</sup>.

La municipalité a souhaité **valoriser cet espace naturel en y associant les habitants volontaires**. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a accompagné la commune et a conduit des ateliers participatifs, afin de recueillir et de prendre en compte les besoins des Houdemontais.

L'entrée de site sera végétalisée afin de permettre une meilleure infiltration de l'eau. Une partie de l'aménagement cible la restauration écologique de certains boisements. L'objectif est de laisser les espaces se régénérer spontanément tout en limitant l'intrusion humaine. Des murs en pierre sèche seront mis en place et l'un d'eux sera dédié à la construction d'un abri végétalisé pour les promeneurs.

Le projet définitif, estimé à 192 000 €, a été présenté lors d'une réunion publique, le 31 mai dernier. La commune a présenté un dossier de demande de subventions, dans le cadre de l'appel à projets « Sentier de Nature », porté par le ministère de la Transition Ecologique.





Éclairage de la façade de la mairie



Cuisine de la salle polyvalente



Éclairage du lavoir



Caméra de vidéoprotection



Hall de la mairie



Borne numérique (budget CCAS)



Spécial Finances - Ne pas jeter sur la voie publique

Pour ne rien manquer des actualités de votre commune



[www.houdemont.fr](http://www.houdemont.fr)



[fb.com/villedehoudemont](https://fb.com/villedehoudemont)



[ville\\_de\\_houdemont](https://ville_de_houdemont)